



MAIRIE
DE LA PLAINE SUR MER
Code Postal : 44770
Tél. : 02.40.21.50.14

Délibération n° VIII – 5 - 2017
Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	5
Votants :	25
Majorité absolue :	13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le lundi 26 juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de La Plaine sur Mer, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BAHUAUD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2017

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 juin 2017

Étaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRÉ, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

Étaient excusés

Patrick FEVRE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX, Maryse MOINEREAU qui a donné pouvoir à Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY qui a donné pouvoir à Isabelle LERAY, Meggie DIAIS qui a donné pouvoir à Annie FORTINEAU, Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUÉDEL.

Étaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Séverine MARCHAND - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

VIII – 5 – 2017 / DESIGNATION DU CONCESSIONNAIRE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « EXTENSION DU CENTRE-BOURG » ET APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-4 et suivants et R. 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du 25 avril 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC dénommée « Extension du Centre-Bourg » et décidant de lancer la procédure de consultation en vue de désigner un concessionnaire d'aménagement,

Vu les avis de la Commission Aménagement en date du 12 décembre 2016, 16 janvier 2017 et 13 mars 2017,

Vu le projet de traité de concession ci-joint et ses annexes,

Vu les critères de choix du concessionnaire d'aménagement mentionnés dans l'avis de publicité et le règlement de consultation à savoir :

L'aptitude à conduire l'opération d'aménagement appréciée au regard de la méthodologie proposée,

La capacité financière,

La capacité technique,

La cohérence de la proposition financière intégrant la rémunération (ou la marge) de l'aménageur.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de désigner comme concessionnaire de la ZAC « Extension du centre-bourg », la société Loire Atlantique Développement-SELA, Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 13 357 864,71 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° B 860 800 077, dont le siège social est situé 2 boulevard de l'Estuaire-CS 66207- à NANTES [44262], représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Olivier BESSIN agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 23 mai 2016,

d'approuver les termes du traité de concession et ses annexes n° 1 à 6 notamment l'annexe n° 3 relative au bilan financier prévisionnel d'un montant de 13 351 000 € HT,

d'autoriser monsieur le Maire à signer le traité de concession et ses annexes et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité

Signé,
Le Maire,
Michel BAHUAUD